

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2012

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Jean-Marie HIRTZ, Elsa PLUMIER, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Bernard BRAUN, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : David CARABIN.

Procurations : Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER à Bernard PIERRAT,
Jean-François PASQUET à Jean-Pierre ROUILLON,
François KLAEYLE à Gérard VIRY,
Samia MESSALTI à Jean-Pierre FRANOUX,
Geneviève FLEURY à Yves COLOMBAIN.

Secrétaire de séance : Elisabeth LETONDOR

Date convocation : 21 septembre 2012

N° 2012-054

Objet : Modification du tableau des effectifs
Rubrique : 4.1.1.

Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

Compte tenu de l'ouverture pour l'année scolaire 2012-2013 d'une classe à l'école Leclerc, le tableau des effectifs de la commune doit être modifié. Il vous est proposé de :

- créer un poste d'agent territorial spécialisé de 1^{ère} classe à temps complet pour l'année scolaire sur la base de l'alinéa 2 de l'article 3-1 de la loi 84-53 (contrat).

De plus, afin de répondre aux situations de précarité parfois rencontrées par certains agents non titulaires, le protocole d'accord portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans les trois fonctions publiques a été signé le 31 mars 2011 entre le gouvernement et six organisations syndicales.

Pour faire suite à la signature de ce protocole, la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique prévoit un plan de résorption de l'emploi précaire. Celui-ci prévoit notamment la transformation de plein droit du contrat en cours en contrat à durée indéterminée pour les agents qui remplissent les conditions fixées.

Par délibération en date du 21 juin dernier, le Conseil a créé quatre postes pour des agents entrant dans ce dispositif. Trois autres agents vont également satisfaire aux conditions fixées, et se verront donc proposer un contrat à durée indéterminée. Je vous propose donc de créer les postes suivants :

- Création d'un poste d'agent d'entretien et de service pour 25,61 heures hebdomadaires, rémunéré sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique de 2ème classe,
- Création d'un poste d'agent d'entretien et de service pour 21,09 heures hebdomadaires, rémunéré sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique de 2ème classe,
- Création d'un poste de gardien du foyer résidence pour 30 heures hebdomadaires, rémunéré sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique de 2ème classe.

Les modalités de rémunération pourront être renégociées tous les trois ans.

Vu l'avis favorable de la commission finances lors de sa réunion en date du 18 septembre 2012,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** ces modifications du tableau des effectifs.

Date : 27 septembre 2012

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Affichage : 28 septembre 2012

Accusé de réception en préfecture 054-215403395-20120927-2012-054-DE Date de télétransmission : 28/09/2012 Date de réception préfecture : 28/09/2012



Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX.